

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2987 Société : AB 153512

Actif Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Khalid Aissaoui Mostafa

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. BEHATE Mohamed
Médecin Généraliste
Lot. Al Farah Doha Imm. 10 Apt. 2
RDC Bd. Haj Fateh Hay Oufia
Casablanca - Tél. 0522 65 00 18

Date de consultation : 03-11-2023

Nom et prénom du malade : SOUKRI SMAIL Age : 1602

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : AF ORL Maladie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : /

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 16 NOV 2023

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03-07-2023			200 / 00	Dr. BILAL MEHAMEED Médecin Généraliste Lol Al Farah Doha 10pm 19 April 2023 RDC Bd. Hal Farah Hay Outa Casablanca Tel 0522 66 00 18
17-07-2023			500	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p style="text-align: right; transform: rotate(-15deg);">URMCIE ALGERIA</p> <p style="text-align: right; transform: rotate(-15deg);">Med Doudra Lotisement</p> <p style="text-align: right; transform: rotate(-15deg);">N°6622 Oulfa casab</p> <p style="text-align: right; transform: rotate(-15deg);">iba N°6622 Oulfa casab</p> <p style="text-align: right; transform: rotate(-15deg);">20204209700024</p> <p style="text-align: right; transform: rotate(-15deg);">05 2293 84 58</p>	3.02.23	4111.70

INPE:092010552

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Doktor MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochid à Casablanca

Ex-Médecin Interné des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد بالبيضاء

طبيب داخل مستشفيات (جديدة سابقا

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

الطب العام

03 - 07 - 2023

Casablanca, le :

الدار البيضاء. في:

Madame SOKRIT Soudad

40,00

10

Dedhi 20

82,60

(3g + 1g) 14

X 21

Al Ma 24

LOT N°:

UT. AV:

PPV (OH):

40,00

100,10

31

10g 1

le fait

Doris

10g

15

Dudu 20g

فazine الفرج-الضحي - العمارة 19 الشقة 02 الطبق السفلي، شارع الليمون الحاج فاعم امتداد الانفأة - ليساسفة 20190 الدار البيضاء
Lot. AL FARAH - Addoha, Imm.19, Appt N°2 RDC, Bd.Laimoun Hadj Fathen Extension Oulfa, Lissasfa 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18

75.00

X 24 - N 20212
 1 p'tit pot X 24
 1950x6

LOT: GA20215
 PER : 02/2024
 PPV: 75 DH 00

Cipla
 Etiquette

SL - UVEDOSE
 1 A B / T S X 3 D

414.70

Dr. BEHATE A.N. N° 1111
 Bd Alkimiia N° 6, Ql.
 Sidi Bernoussi, Casablanca
 UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
 SOL BUV
 P.P.V: 19,50 DH
 ref: 052293 8458

Maphar
 Bd Alkimiia N° 6, Ql.
 Sidi Bernoussi, Casablanca
 UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
 SOL BUV
 P.P.V: 19,50 DH
 6 118001 185030

Dr. BEHATE Moham
 Médecin Généraliste
 Dr. Al Farah Doha Imm. 19 App. 2
 RDC Bd. Haj Fatah Hay Oulifa
 Casablanca - Tel 0522 65 00 18

Maphar
 Bd Alkimiia N° 6, Ql.
 Sidi Bernoussi, Casablanca
 UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
 SOL BUV
 P.P.V: 19,50 DH
 6 118001 185030

Maphar
 Bd Alkimiia N° 6, Ql.
 Sidi Bernoussi, Casablanca
 UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
 SOL BUV
 P.P.V: 19,50 DH
 6 118001 185030

Maphar
 Bd Alkimiia N° 6, Ql.
 Sidi Bernoussi, Casablanca
 UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
 SOL BUV
 P.P.V: 19,50 DH
 6 118001 185030

Maphar
 Bd Alkimiia N° 6, Ql.
 Sidi Bernoussi, Casablanca
 UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
 SOL BUV
 P.P.V: 19,50 DH
 6 118001 185030

LOT : 22064
PPV : 100,10 ER : 01/2025

إيفوكس

ليفوفلوكساسين

ملاعق 500

عن طريق الفم

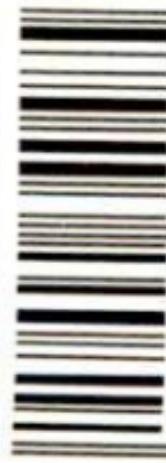
7

أقراص ملبسة
قابلة للكسر



EVOX® 500 mg

DCI : Levofloxacin
7 Comprimés pelliculés sécables



6 118000 340485

LAT : 220510
EXP : 04/2025
PPV : 82.60DH



أ.لير

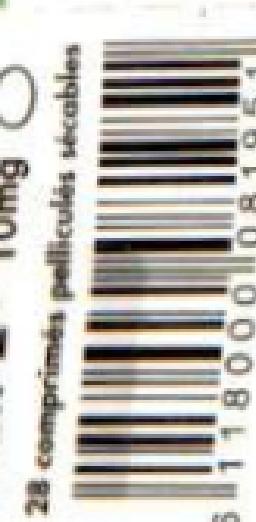


أقراص مغلفة قابلة للكسر

28 x



ALIER-Z® 10mg
28 comprimés pelliculés sécables



COOPER
PHARMA